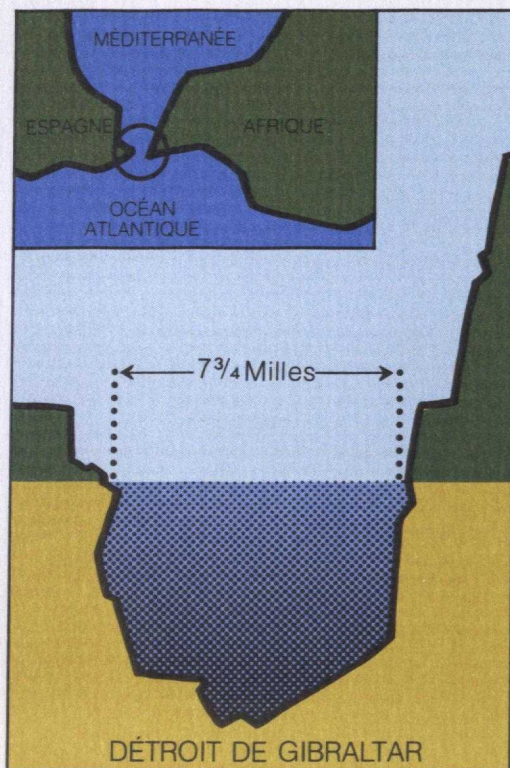
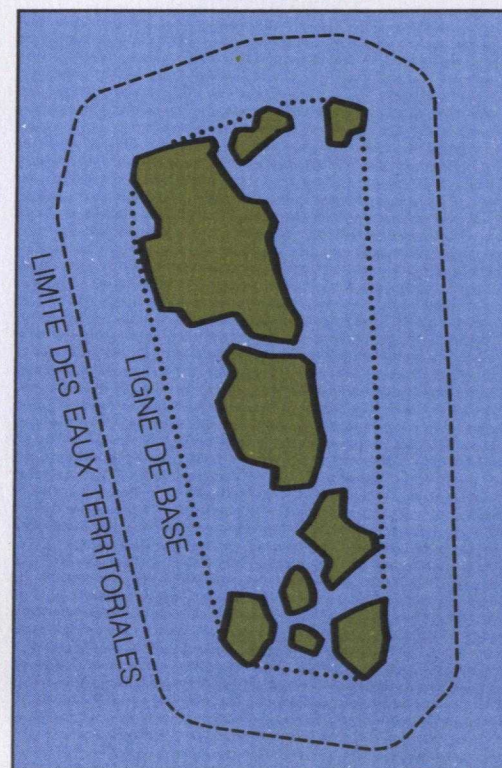




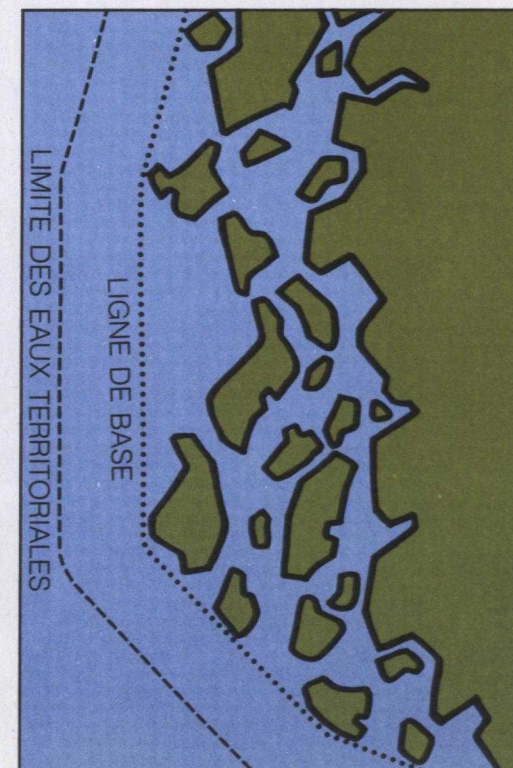
Détroits internationaux

Il s'agit de voies de communication, tel le détroit de Gibraltar, normalement utilisées entre deux parties de la haute mer ou une partie de la haute mer et la mer territoriale d'un état étranger, et dont la largeur est de moins de 24 milles. Vu que les eaux de ces détroits sont territoriales, les droits des états qui les bordent doivent être respectés. Les conditions physiques varient selon chaque détroit et un passage considéré comme inoffensif dans un détroit serait inacceptable dans un autre, à cause de circonstances spéciales pouvant augmenter les risques de pollution ou de collision. Il faudra donc définir les droits et obligations des états qui longent les détroits et de ceux qui s'en servent.



archipels océaniques

Les archipels océaniques, tels les Philippines et l'Indonésie, sont des groupes d'îles formant une entité géographique non reliée au continent. Ces états revendiquent le droit de renfermer au moyen de lignes droites les eaux baignant toutes les îles de l'archipel; ces eaux seraient alors soit internes soit territoriales. D'autres états veulent imposer une limite à la longueur des lignes droites utilisées afin d'éviter que de vastes espaces océaniques ne soient renfermés. Comme plusieurs routes maritimes traversent les eaux des archipels océaniques, la navigation sera affectée par ces propositions.



archipels côtiers

L'archipel côtier se trouve à proximité des continents et appartient le plus souvent à l'état adjacent. Le chapelet d'îles le long de la côte norvégienne en constitue l'exemple classique. En 1951, la Cour internationale de justice admit que ces îles pouvaient être renfermées par des lignes droites, à partir desquelles la mer territoriale pouvait être calculée, parce que les eaux baignant les îles et la côte étaient à ce point reliées au territoire norvégien qu'elles pouvaient être soumises au même régime juridique que celui-ci. Depuis lors, d'autres pays ont utilisé des lignes droites pour renfermer leurs archipels côtiers.